



# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Éducation - Recherche - Culture - Formation - Insertion



## Déclaration préalable CSA académique du 27 janvier 2025

Dans la valse annuelle à quatre temps des chefs de gouvernements, François Bayrou, a été nommé premier ministre et a décidé la poursuite de la ligne libérale et conservatrice de ces prédécesseurs. Dès son discours de passation, il a mis l'accent sur la nécessité de maîtriser la dette publique, élément de discours politique entendu de très nombreuses fois pour justifier une diminution de la dépense publique. Une telle prise de fonction laisse augurer de la poursuite des politiques budgétaires qui asphyxient la dépense publique et, ce faisant, les services publics et la solidarité collective. Ainsi, la deuxième version du PLF 2025 devrait comporter 50 milliards d'économies (contre 60 milliards dans le projet de budget Barnier) : les services publics, les collectivités territoriales et la transition écologique serviront donc encore de variables d'ajustements aux conséquences délétères pour la cohésion sociale. La ligne conservatrice et réactionnaire est confirmée avec un ministre de l'Intérieur se vantant d'obtenir des gages du premier ministre sur le programme d'EVARS et instrumentalisant la laïcité à des fins discriminatoires en voulant, en contradiction totale avec la loi de 1905, interdire le port du voile par les étudiant-es à l'université.

Côté Fonction publique, même si la perspective des trois jours de carence s'éloigne, il reste pour la FSU inadmissible qu'un jour de carence soit maintenu et que le passage à 90 % de la rémunération des CMO ne soit pas définitivement abandonné.

Pour l'éducation, Elisabeth Borne est devenue la 6ème ministre de l'Education nationale depuis 2022. Dans ses vœux envoyés aux personnels, elle affirme que toutes les réformes menées dans l'Education nationale n'ont pas été comprises, visant sans doute le Choc des savoirs et réactivant ainsi un élément de langage favori de la Macronie : si les réformes sont contestées, c'est parce qu'elles sont mal comprises, en raison d'un manque de pédagogie. Le refus de la FSU du choc des savoirs ne repose pas sur un problème de non-compréhension des objectifs de cette politique éducative régressive, mais bien au contraire de la volonté de construire une autre politique éducative se donnant comme objectif la réussite scolaire de tous les élèves – étudiants sans organiser un tri scolaire dès les premières années de scolarité. La question des évolutions des postes budgétés pour la rentrée 2025 nous intéresse particulièrement dans notre instance. Si le PLF 2025 est confirmé, la création de 2 000 emplois supplémentaires d'AESH et la non-suppression de 4 000 emplois d'enseignants serai une bonne mesure qui cependant ne permettrait pas de compenser la dégradation des taux d'encadrement liée aux choix budgétaire en défaveur de l'Education depuis

2017. Pour rappel, il manque nationalement 10 000 postes dans le second degré pour retrouver les taux d'encadrement de 2017.

Dans les conditions d'instabilité budgétaire du moment, **la FSU vous demande Madame la Rectrice des informations claires et transparentes sur la répartition de tous les emplois, les plafonds d'emplois par programme et BOP, leurs usages et leurs évolutions depuis 2017 pour notre académie.**

Dans un calendrier particulièrement complexe et tendu à cause de la consigne académique donnée de remontée des TRMD des collèges et lycées pour le 14 février prochain, la FSU rappelle l'exigence du respect des compétences de chacune des instances départementales et académiques dans ce domaine. **La FSU vous demande, Madame la rectrice, une intervention auprès des DASEN pour qu'aucun CA des collèges ne se tienne avant les CSASD (ni le jour même) de chacun des départements de l'académie. La répartition des moyens étant concomitante avec l'adoption du budget qui n'est toujours pas validé, envisagez-vous Mme la Rectrice des changements dans la répartition des emplois dans l'académie et donc la tenue de nouvelles instances ?**

Cette exigence renouvelée trouve tout son sens en particulier pour les collèges, car depuis l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté et de la note de service de mars 2024 qui organisaient les groupes de niveau, une victoire syndicale de la FSU, le ministère n'a pas été en mesure de publier les nouveaux textes qu'il avait préparés. Ces textes pourraient être présentés au CSE des 29 et 30 janvier. Une nouvelle version amendée par la ministre annonce la non-extension des groupes de niveaux en Quatrième et Troisième, et l'abandon d'un brevet obligatoire pour rentrer en classe de seconde GT ou Professionnelle. Ces deux victoires n'occulent cependant pas la revendication de la FSU sur l'abandon des groupes de niveau en Sixième et Cinquième. En l'absence de nouveaux textes, la rentrée ne peut se préparer que sur les bases réglementaires de la rentrée 2023, donc sans groupe de niveau et avec le retour du groupe classe sur la totalité de l'horaire (les barrettages et progressions communes étant alors caducs). A la place du retour de l'heure de soutien-approfondissement en maths et français en Sixième, la FSU demande que les moyens soient réaffectés pour diminuer les effectifs par classe, pour rétablir les dédoublements, les options supprimées et l'heure de technologie en Sixième.

A ces incertitudes structurelles et temporelles, s'ajoutent pour cette préparation de rentrée des problèmes académiques qui, s'ils perdurent, vont causer de graves dysfonctionnements au service public d'éducation.

Ainsi, pour le premier degré, les prévisions d'effectifs posent a minima question. La prévision académique est celle une baisse d'effectifs de 2 218 élèves pour la rentrée 2025. En étudiant les effectifs du constat de rentrée 2024 fournis sur le Data de l'académie, nous avons remarqué une différence de 2 249 élèves avec les données de ce CSA. Ce qui signifierait que la dotation 2024 aurait été largement sous-évaluée. De plus, les prévisions d'effectifs peuvent être différentes entre les départements et vos prévisions. Les mêmes remarques peuvent être faites concernant les prévisions d'effectifs dans le second degré, avec par exemple, pour les Pyrénées Orientales, une surestimation des effectifs dans le premier degré privé sous contrat et une sous-estimation des effectifs en CM1, CM2 et 6<sup>e</sup> dans les écoles et collèges publics. **Nous avons besoin de connaître, Madame la Rectrice, quels sont les bons chiffres du constat de rentrée 2024 et comment sont élaborées les prévisions d'effectifs pour la rentrée suivante.** De plus, l'augmentation du P/E n'est que mécanique, avec la diminution du nombre d'élèves. Cette augmentation aurait pu être plus importante sans retrait de moyens d'enseignement. Dans les priorités ministérielles figurent

l'amélioration des taux d'encadrement, mais aussi la poursuite des efforts engagés pour les élèves en situation de handicap (PAS, ULIS, plan autisme et TND) et l'action en faveur de l'égalité des chances et de l'équité territoriale (préservation des moyens de l'école rurale, création de classes de TPS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, rééquilibrage des emplois entre les académies). Ces deux derniers objectifs ne pourront pas être atteints avec notre dotation académique négative. De plus, ces dernières années les nouvelles missions étant prises sur le BOP 140, les pilotes des PAS qui vont être créés seront-ils également pris sur ce BOP ? La priorité nationale sur l'école rurale affichée en CSA ministériel ne se traduit pas dans notre académie. La Lozère, département le plus rural de France, a vu la fermeture de 15 classes en 4 ans, soit quasi 6% des classes du département. Toujours en Lozère, 7 dispositifs liés à la ruralité (PDMQDC, EMALA, ...) ont fermé depuis 10 ans. Le tissu scolaire est étiré et fragilisé à l'extrême. La superficie moyenne par école est de 70km<sup>2</sup> (à titre de comparaison, la Creuse, 2ème département le moins peuplé de France, dispose d'un tissu scolaire à 82 % supérieur à celui de la Lozère). Le manque de moyens ces dernières années a mis en concurrence les secteurs ruraux et urbains dits défavorisés à l'exemple de l'Aude. La FSU réaffirme sa demande de création d'emplois dans le premier degré pour maintenir un taux d'encadrement qui prenne en compte les particularités de notre académie : ruralité et paupérisation de la population puisque 4 départements sont dans le classement des 10 plus pauvres départements de France. La priorité doit être la mise en place également de la prise en charge par l'éducation nationale de postes de médecins scolaire et de médecins de prévention pour le bien être des élèves et des personnels qui est un axe du projet académique.

Le sujet de l'école inclusive reste particulièrement prégnant dans chacun de nos cinq départements. L'anniversaire de la loi de 2005 sur l'inclusion des PSH sera l'occasion, à n'en pas douter, d'expression d'autosatisfaction sur l'inclusion scolaire grâce à l'affichage d'augmentation du nombre d'élèves inclus et de la création de plus de 100 000 AESH au niveau national. Cependant, au-delà des chiffres, la FSU dénonce toujours le manque de moyens dans les établissements, le manque de formation des AESH et de tous les personnels d'enseignement et d'éducation pour faire face à l'arrivée des ESH dans des classes à effectifs de plus en plus élevés. **Pour la FSU, à l'occasion de cet anniversaire, une décision fondamentale de la part de la ministre serait celle de la création d'un corps de catégorie B pour les AESH.** De plus, la FSU s'oppose toujours aux PIAL, outil de mutualisation des moyens d'accompagnement des élèves en situation d'handicap. Les PAS n'en sont qu'un prolongement et présentent une aggravation des conditions de travail pour les AESH en ce qui concerne leurs missions et leurs zones d'intervention. La FSU refuse cette nouvelle réorganisation des moyens car cela va accentuer la précarité de ces personnels en grande partie renforcée par les évolutions de prise en charge des élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne. Par ailleurs, les élèves en attente d'une place en IME sont trop nombreux.

Les moyens alloués à notre académie pour préparer la rentrée 2025, au-delà des incertitudes relatives aux prévisions d'effectifs, restent largement insuffisants pour l'ensemble du second degré. Les H/E moyens des collèges- SEGPA et des lycées professionnels progressent, alors qu'il est urgent d'améliorer dans tous les types d'établissements du second degré les taux d'encadrement trop élevés.

La FSU ne saurait apporter sa caution à l'appréciation selon laquelle l'académie de Montpellier "se positionne parmi les 5 académies métropolitaines les mieux accompagnées pour la prochaine rentrée". Pour la FSU il s'agit d'une affirmation qui relève plus de l'affichage que de la réalité de l'évolution du Service Public d'Education :

Notre académie, comme les autres en France, compte les effectifs les plus lourds d'Europe (cf enquêtes OCDE, regards sur l'éducation, 2021 et 2024). Les ouvertures de classes restent insuffisantes pour faire face aux effectifs supplémentaires, ce que reconnaît le ministère. De plus, pour rappel, les différentes réformes ont fortement réduit les heures d'enseignement pour les élèves. La réforme du collège (rentrée 2016) a supprimé pour tous les élèves 162 heures d'enseignement sur la scolarité (Arrêté du 19/05/2015 et comparatif). La réforme du lycée général et technologique (rentrée 2019) a supprimé pour tous les élèves 216 heures sur la scolarité avec la suppression de 2h hebdomadaire sur chaque niveau. (Arrêtés du 16/07/2018 de la classe de seconde et du cycle terminal). La réforme du lycée professionnel (rentrée 2019) a supprimé pour tous les élèves entre 294 (Spécialités de la production) et 380 heures (spécialités des services) de formation sur le cursus. La baisse des enseignements généraux atteignant -11% pour le Français/H-G/EMC, -16% en Maths/sciences et -6,5% en EPS (Arrêté du 21/11/2018 et comparatif). Toutes ces suppressions d'heures d'enseignement se sont traduites par une suppression massive de postes : - 9045 emplois supprimés dans le 2nd degré public depuis 2018 pour 22 000 élèves en plus. Ces éléments factuels traduisent une dégradation des conditions d'études pour nos élèves, une dégradation des conditions d'exercice pour nos collègues qui se conjuguent avec l'absence de revalorisation réelle de nos salaires. La préparation de la rentrée 2025 se situera dans la prolongation du triste bilan du président Macron et de ses gouvernements successifs. Comment peut-on imaginer que cela apporte un début de réponse à la très sévère crise d'attractivité et de recrutement que connaît le métier d'enseignant ?

Les conséquences sont toujours plus dramatiques sur les conditions d'enseignement des personnels mais aussi sur les conditions d'apprentissage des élèves et des étudiants. En collèges, le contexte d'ouverture de deux nouveaux collèges va se traduire, avec la baisse annoncée des moyens, par des DGH très largement amputées dans tous les collèges alors que les besoins sont partout très importants pour faire baisser le nombre d'élèves par classe, seul gage de leur meilleure réussite. En Lycées Professionnels la hausse affichée des moyens est consommée à 41% par l'évolution de la carte des formations professionnelles qui n'est pas calibrée au regard des évolutions d'effectifs attendus. Alors que les besoins en termes de postes et d'ouvertures de classe en LP sont immenses, au regard de la pression des effectifs dans les filières professionnelles et des baisses de moyens subis les années précédentes, la FSU constate que les moyens ne sont pas à la hauteur et continue de demander leur augmentation. Malgré la hausse annoncée pour l'académie de Montpellier (+ 111 élèves), le gouvernement continue à sous doter les LP, alors qu'initialement il prétendait vouloir les valoriser. Le choc des savoirs et la réforme de la classe de terminale, avec l'avancement du Baccalauréat Professionnel au mois de mai 2025, montrent encore une fois la méconnaissance des besoins des LP et la méprise du gouvernement face au travail des enseignants. Cette réforme de la classe de terminale est catastrophique pour le LP et ses élèves. Le parcours en Y est une aberration tant en terme de fond que de forme. Pour la FSU, il montre une volonté de tri des élèves au services des entreprises et va accentuer les inégalités entre eux. **Le tout alternance comme réponse à la formation professionnelle voulue par les différents gouvernements est un cadeau fiscal fait aux entreprises et un gouffre financier comme l'a fait remarquer la Cour des comptes. Il est urgent de remettre en avant la formation initiale sous statut scolaire public, seule à même de répondre aux exigences de formation professionnelle de nos élèves.** En LGT, malgré des prévisions d'effectifs à la hausse, les moyens ne suivent pas, ce qui induit de ne plus financer certains enseignements de spécialité pourtant présents dans l'offre de formation des EPLE concernés et de peu à peu priver les LGT publics de moyens de financement des entraînements des épreuves du baccalauréat alors que les lycées privés sous contrat peuvent le faire. Bref, le choix politique reste celui d'une austérité budgétaire qui va encore produire ses effets fortement négatifs sur ce cycle d'enseignement.

Concernant les vies scolaires, le plan pour la tranquillité scolaire propose la pérennisation de 10 emplois de CPE sur le BOP 230. Bien qu'attendus, ils ne permettent pas de répondre aux attentes des

vies scolaires. Pour la FSU la prise en charge des problématiques des vies scolaires ne peut se faire qu'avec un plan d'action ambitieux dans la durée avec des moyens pérennes. C'est d'autant plus crucial que seuls 45 postes supplémentaires sont mis au concours CPE de 2025.

Enfin, malgré la concertation sur l'orientation lancée, les menaces se font jour sur la profession de PsyEN. La région qui a compétence sur l'information sur les formations et les métiers, revendique la compétence pleine et entière sur l'accompagnement à l'orientation des élèves, et les moyens afférents. Les PsyEN y perdraient énormément puisque cela reviendrait à tailler dans les moyens postes de PsyEN et DCIO. Les professeur·es volontaires seraient assujetti·es aux dispositifs régionaux d'orientation guidée par l'insertion professionnelle et les métiers en tension.

Dans les documents de travail, la présentation des moyens pour la rentrée 2025 pour les personnels ATSS ne présente que le BOP 141 et oublie le BOP 214. **Pouvez-vous nous dire , Madame la Rectrice, quels sont les moyens sur le BOP 214 ?**

Concernant le télétravail dans les EPLE (cf accord cadre du 12 juin 2023), la FSU demande, encore une fois, la tenue d'un groupe de travail académique sur ce sujet.

Ce CSA devra aussi débattre des propositions académiques et régionales relatives à l'évolution de la carte des formations professionnelles et technologiques pré-bac et post-bac. Ces propositions, encore une fois ont été mises au point dans un contexte de totale opacité. Est-ce une volonté académique ? une volonté régionale ? de ne pas vouloir associer les organisations syndicales représentatives au travail de réflexion et de mise au point de cette carte ? Le constat FSU est celui, pour le pré-bac, d'une très faible prise en compte des évolutions d'effectifs prévues en bac-professionnel où très peu de capacités nouvelles sont créées. La consigne nationale de relance des CAP est suivie sur notre académie, elle concentre la part la plus importante des nouvelles capacités offertes. Les FCIL et CS représentent plus d'un tiers des ouvertures proposées. Pour le post-bac, la FSU est satisfaite de la proposition d'ouverture de la CPGE ATS Ingénierie industrielle sur le lycée Dhuoda de Nîmes. Cette ouverture pose la question du passage des postes nécessaires à cette ouverture au mouvement SPEN. Qu'en sera-t-il pour cette rentrée ? Le sujet CPGE reste loin d'être clos pour la FSU. En effet, la prépa CPGE MP2I (Mathématiques, Physique, Informatique) implantée au lycée Joffre à Montpellier en 2023 fait déjà le plein. Vu le volume d'élèves ayant eu NSI en 1ère ou en Tle, d'autres ouvertures seraient nécessaires en particulier pour couvrir la zone Aude-Pyrénées Orientales. **Le choix académique et régional d'ouverture d'une 2<sup>e</sup> prépa CPGE MP2I dans le privé sous contrat à d'Alzon Nîmes est pour la FSU une décision grave pour le service public d'éducation encore une fois prise au profit de l'enseignement privé selon le concept absurde de la complémentarité de l'offre scolaire entre les deux réseaux.**

Concernant l'action sociale académique, le retard pris dans le vote du budget de l'Etat ne nous permet pas de connaître le montant de la délégation académique et, par conséquent, des ressources allouées au rectorat de Montpellier pour financer l'action sociale par le biais du BOP 214. Pour autant, nous connaissons bien cette situation puisque, chaque année, nous apprenons fort tardivement le montant de la délégation académique, sans que, malgré tout, cela n'empêche ni le fonctionnement de l'action sociale, ni le versement des aides exceptionnelles, des PIM et des ASIA. **C'est pourquoi, Mme la Rectrice, la FSU vous demande si l'usage en vigueur sera maintenu** Vous n'êtes en effet pas sans savoir que l'action sociale est une bouffée d'oxygène pour tous nos collègues en grande précarité, au premier rang desquels les AESH, ou pour les personnels vivant des situations difficiles liées aux vicissitudes de l'existence. **La FSU tient à attirer votre attention sur deux dispositifs en particulier** : les aides exceptionnelles (ou "secours" pour reprendre le terme réglementaire) qui offre

une réponse aux problématiques que nous venons d'évoquer, et les Prestations Inter-Ministérielle (PIM) "allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes" et "allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap". Il serait en effet regrettable que, à l'approche du 20e anniversaire de la loi du 11 février 2005, notre Institution n'assume pas son devoir à l'égard de ses agents ayant en charge un, parfois plusieurs enfants handicapés. A ce titre, la FSU demande que les versements de l'ASIA "accès au soin" soient assurés de façon prioritaire.

**La FSU souhaite enfin terminer cette déclaration préalable sur différents éléments qui témoignent de la dégradation du dialogue social au niveau académique.** Malgré nos demandes récurrentes, toujours pas de CAEN programmé. L'argument académique donné indiquant sa non-utilité faute de lycée nouveau à créer ne tient pas, puisque ouverture programmée du lycée de Cournonterral, et laisse de côté des éléments particulièrement importants relatifs aux compétences régionales dans ce domaine. L'information transmise par des élus de l'invitation qu'ils ont reçue à l'occasion de visites dans les départements pour présenter les choix académiques sur la préparation de rentrée 2025, sans que les organisations syndicales représentatives n'y soient invitées, est un autre signe de la conception actuelle du dialogue social académique. Les décisions prises, sans aucune concertation, de modification de la sectorisation et ses dérogations, génèrent des difficultés importantes comme dans le biterrois par exemple pour certains lycées. Lors du dernier Conseil académique de formation, l'autosatisfaction rectorale sur la formation continue alors même que les réformes successives la mettent en grand danger, est inacceptable pour la FSU d'autant plus qu'ont été fortement limitées les interventions des organisations syndicales durant cette instance. Enfin, il devient de plus en plus difficile de mener des heures mensuelles d'information syndicales, en particulier dans les Pyrénées Orientales. **La FSU vous demande, Mme la rectrice, au nom d'un dialogue social qui doit être bien plus constructif dans les différents échelons de notre académie, de mettre en œuvre les décisions et consignes nécessaires pour son amélioration.**

**Les élu.es FSU au CSA académique de Montpellier**